

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU DATE 19 12 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de Pacé, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ, maire.

### Étaient présents :

M. DEPOUEZ  
M. ROUAULT  
M<sup>me</sup> LEFEBVRE-BERTIN  
Mme CABANIS  
M. GARNIER  
M. AUBERT  
M<sup>me</sup> KHAN  
M. PHILOUX  
M. CHAIZE  
M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE  
M<sup>me</sup> PAIMPARAY-KANY  
M. CORVOL  
M<sup>me</sup> BRICE  
M<sup>me</sup> LEVENÉ  
M. LEMARCHAND  
M<sup>me</sup> BATAILLE  
M<sup>me</sup> SIMONESSA  
M. PERRUDIN  
Mme QUEMENER  
M. BAILLY

Date de convocation : 12/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents à l'ouverture de la séance : 18

Quorum réuni

### Étaient excusés :

Mme LE GALL a donné pouvoir à M. GARNIER.  
M. BOUFFORT a donné pouvoir à M<sup>me</sup> LEVENÉ.  
M. TRUBERT a donné pouvoir à M. PHILOUX.  
M. BABOU a donné pouvoir à M. CORVOL.  
M<sup>me</sup> BOISNARD a donné pouvoir à M. CHAIZE.  
M<sup>me</sup> MASSART a donné pouvoir à M<sup>me</sup> HERCEG-GALESNE.  
M. MOKHTARI a donné pouvoir à M. DEPOUEZ.  
M<sup>me</sup> LOCHOU-REGNARD a donné pouvoir à Mme CABANIS.  
M. LUCET a donné pouvoir à M<sup>me</sup> SIMONESSA.  
M. GAISLIN a donné pouvoir à Mme QUEMENER.  
M<sup>me</sup> SIMONESSA a donné pouvoir à Mme BATAILLE à partir de 22h40.

### Étaient absents :

Mme KHAN jusqu'à 20h57.  
M<sup>me</sup> DANIELOU.  
M. PAUGAM.  
M. LEMARCHAND jusqu'à 20h44.  
Mme MAUGAIS.

### Secrétaire de séance :

Mme Anne BRICE.



25/10 – 19 décembre 2023

## Subvention exceptionnelle 2023 - Maison de la Jeunesse et de Culture

Le rapporteur,

- expose que la MJC de Pacé, dans sa demande de subvention initiale, avait sollicité une subvention de 301 883 €. Une subvention de 273 167 € avait été octroyée lors du conseil municipal du 09 mai 2023. La demande d'augmentation avait été mise en attente pour être soumise ultérieurement après échanges avec la MJC.
- propose qu'une subvention exceptionnelle de 20 000 € soit versée pour participer au besoin de financement 2023.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la délibération 24/04 du 14 novembre 2023 modifiant le budget de la ville et prévoyant les crédits nécessaires à cette augmentation de subvention ;*

*Considérant l'avis favorable de la commission mixte Vie associative, Culture et Enfance jeunesse du 04 décembre 2023.*

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 €, à la Maison de la Jeunesse et de la Culture.

**AUTORISE :**

le maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à ce dossier.

**VOTE : Unanimité.**

Quorum réuni 30 élus présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
pour copie conforme,

La secrétaire de séance,

Anne BRICE.



Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.

